Ecole de la deuxième Chance
Commission Achats et Marchés

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE VENTILATION ET CLIMATISATION (CVC) DES SITES DE L'ÉCOLE DE LA 2E CHANCE DE MARSEILLE

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	202611061036
Date limite de remise des plis	**07/12/2026** à 12:00
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 4
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 7
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 9

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Ecole de la deuxième Chance
Commission Achats et Marchés
Représentant : SOME Lila Directrice Générale
Adresse : Ecole de la deuxième Chance
360 Chemin de la Madrague-Ville
Marseille
13015 Marseille
Téléphone : 04 96 15 80 40
Courriel : cam@e2c-marseille.net
Site internet : https://www.e2c-marseille.fr/

La personne en charge du dossier est : GIANGRECO Laurent
Ecole de la deuxième Chance
de Marseille
360 Chemin de la Madrague-Ville
Marseille
13015 Marseille
Site internet : https://www.e2c-marseille.fr/

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE VENTILATION ET CLIMATISATION (CVC) DES SITES DE L'ÉCOLE DE LA 2E CHANCE DE MARSEILLE**

La présente consultation a pour objet de confier à un prestataire la maintenance des installations CVC des sites de l'École de la 2e Chance de Marseille.

Code CPV	Libellé CPV
50531100-7	Services de réparation et d'entretien de chaudières
50700000-2	Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments
50720000-8	Services de réparation et d'entretien de chauffage central
50730000-1	Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE VENTILATION ET CLIMATISATION (CVC) DES SITES DE L'ÉCOLE DE LA 2E CHANCE DE MARSEILLE
Acheteur	Ecole de la deuxième Chance

Type de contrat	Marché ordinaire de services
Structure	3 lots
Lieu d'exécution	Saint-Louis : 360 ch de la Madrague-Ville 13015 Marseille Romain-Rolland : 343, bd Romain-Rolland 13009 Marseille Miramas :18 Route des Chirons 13140 Miramas
Délai	60 mois
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	P = V x R / 1000
Forme des prix	Prix révisables (référence). Prix forfaitaires
Avance	Non prévue
Délai de paiement	30 jours

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 3 lots :

Type	Objet	Délais
Lot	Lot n°1 : Site de Saint-Louis : *La présente consultation a pour objet de confier à un prestataire la maintenance des installations CVC des sites de l'École de la 2e Chance de Marseille.* (CPV 50531100-7 : Services de réparation et d'entretien de chaudières - 50700000-2 : Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments - 50720000-8 : Services de réparation et d'entretien de chauffage central - 50730000-1 : Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération)	60 mois à compter du 1 janvier 2027
Lot	Lot n°2 : Site de Romain-Rolland : *La présente consultation a pour objet de confier à un prestataire la maintenance des installations CVC des sites de l'École de la 2e Chance de Marseille.* (CPV 50700000-2 : Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments)	60 mois à compter du 1 janvier 2027
Lot	Lot n°3 : Site de Miramas : *La présente consultation a pour objet de confier à un prestataire la maintenance des installations CVC des sites de l'École de la 2e Chance de Marseille.* (CPV 50700000-2 : Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments)	60 mois à compter du 1 janvier 2027

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Planning prévisionnel de la consultation* :**

Publication de la consultation	novembre 2026
Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	décembre 2026
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	décembre 2026
Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	décembre 2026
Classement des offres et attribution du contrat	décembre 2026
Information des candidats non retenus	décembre 2026

	Signature et notification du contrat	décembre 2026
	Démarrage des prestations	janvier 2027

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- Attestation de visite
- Plans
- CCTP
- Acte d'engagement
- CCAP
- BPU
- Annexe

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :
- Personne à contacter : Laurent GIANGRECO, responsable des opérations : 06 16 38 37 34 ; laurent.giangreco@e2c-marseille.net
- Dates et horaires : Les visites auront lieu : sur le site de Saint-Louis : le mardi 17 et jeudi 19 Novembre à 9h30 ; sur le site de Romain-Rolland : le mardi 17 et jeudi 19 Novembre à 14h30 ; sur le site de Miramas : le mercredi 18 et vendredi 20 Novembre à 10h00.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **3 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/.

- **Sans suite :**

A tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation de visite	*Une visite des lieux d'exécution de la prestation est obligatoire par lot, l'objet de ces visites étant d'appréhender les différentes caractéristiques des lieux, des éventuelles difficultés d'exécution.* *Par ces visites, l'entreprise reconnaît avoir pris connaissance des installations existantes, des voies d'accès et de sorties, des éventuelles difficultés liées aux activités de l'E2C Marseille et des prestations à exécuter.* *Les visites s'effectueront avec le responsable logistique ou son représentant.* *Elles doivent être planifiées avec le correspondant référencé ci-après :* *Correspondant - visite du site Téléphone Courriel* *Laurent GIANGRECO* *06 16 38 37 34* *laurent.giangreco@e2c-marseille.net* *Charaf MAHER* *06 27 86 09 09* *charaf.maher@e2c-marseille.net* *Les créneaux suivants sont possibles pour les visites guidées :* *¿ le 19 novembre 2024 ;* *¿ le 20 novembre 2024 ;* *¿ le 21 novembre 2024 ;* *¿ le 22 novembre 2024.* *Pour les 19 et 21 novembre, les visites guidées auront lieu à 9h30 concernant le site de Saint-Louis et à 14h30 pour celui de Romain-Rolland.* *Pour les 20 et 22 novembre, les visites guidées auront lieu à 9h30 concernant le*

Document	Descriptif
	site de Miramas. *Tous les candidats auront droit au même temps et aux mêmes informations. Les visites pourront avoir lieu de façon groupée.* *Les candidats ne pouvant pas se positionner sur l'un de ces créneaux pourront, avec l'accord préalable de l'E2C Marseille, effectuer une visite libre du site au cours de la semaine du 25 au 29 Novembre 2024.* *Une attestation de visite par lot (Cf. Annexe 5) est à joindre IMPÉRATIVEMENT à l'offre.* *Toute offre ne comportant pas cette attestation de visite sera déclarée irrégulière.*
BPU	*Bordereau de prix unitaire*
Mémoire technique	

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : A.W.S profil acheteur

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise

des offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.** Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Critère environnemental (0 %)	

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix des prestations (50 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix
2. Valeur technique (50 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
- Qualité de la prestation détaillée dans le mémoire technique (30 pts)	
- Démarche RSE (20 pts)	

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur 100**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.
La note totale est notée : **Sur 100**.

1) Prix :

Pour chaque lot, le critère prix est apprécié au regard du montant total HT du BPU.

L'offre présentant le montant total HT du BPU le plus faible obtient 50 points. Les autres offres sont notées selon la formule suivante :

Note prix = [1 - [(montant total HT du BPU de l'offre examinée - montant total HT du BPU le moins élevé) / montant total HT du BPU le moins élevé]] x 50.

2) Technique :

Le critère technique sera apprécié au travers du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.

Sous-critère 1 : Qualité de la prestation détaillée dans le mémoire technique (30 points)

Ce mémoire décrira la proposition technique du candidat. Il pourra également faire apparaître son plan d'entretien, les moyen humains et matériels mis à disposition dans le cadre de la présente consultation mais également la marque préférentielle en cas de remplacement des pièces ou d'installations ainsi que ses délais de réactivité.

Une attention particulière sera demandée au candidat pour :
o la rédaction ;
o l'illustration ;
o la présentation générale ;
o un effort de vulgarisation pour une compréhension par des néophytes.

Ce mémoire sera apprécié selon la méthode de notation suivante :
o 30 points = excellent ;
o 24 points = très satisfaisant ;
o 18 points = satisfaisant ;
o 12 points = moyennement satisfaisant ;
o 6 points = non satisfaisant.

Sous-critère 2 : Démarche RSE (20 points)

L'E2C Marseille attache une importance particulière à ce que le titulaire retenu démontre d'un engagement certain en matière de RSE. Une attention particulière sera demandée quant aux performances en matière de protection de l'environnement et d'insertion sociale.

Ce sous-critère sera apprécié selon la méthode de notation suivante :

o 20 points = excellent ;
o 16 points = très satisfaisant ;
o 12 points = satisfaisant ;
o 8 points = moyennement satisfaisant ;
o 4 points = non satisfaisant.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les négociations ne sont pas autorisées pour cette consultation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Acte d'engagement signé	Acte d'engagement
Attestation de salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrive compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://www.marches-publics.info/. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- soit d’un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : dpo.e2cmarseille@anaxia-conseil.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021